

TERMES DE REFERENCE

Termes de Références (TDR) pour le recrutement des consultants individuels éducateurs spécialisés chargés des renforcements de capacité des Mères Leaders et des accompagnements des Espaces de bien-être du projet de Protection Sociale du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I- Contexte

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Dans ce contexte, le Gouvernement du Madagascar et la Banque Mondiale ont accordé la mise en œuvre de projets de protection sociale :

- Le projet PURSAPS ou « Programme d'Urgence pour la Sécurité Alimentaire et de la Protection Sociale », projet financé par la Banque Mondiale. L'objectif de développement est de renforcer la capacité de réponse immédiate de Madagascar à répondre efficacement à la situation d'insécurité alimentaire et à la crise acridienne par : l'augmentation de la capacité de production agricole dans les zones ciblées tout en permettant aux ménages extrêmement pauvres d'accéder aux transferts monétaires et d'activité Argent-Contre-Travail et, l'augmentation de la capacité de Madagascar à répondre rapidement et efficacement face à une situation de crise ou situation d'urgence.
- Le Projet de Filets Sociaux de Sécurité (FSS) du Gouvernement, et toujours sous financement de la Banque Mondiale. L'objectif de développement du projet est d'appuyer le gouvernement à améliorer l'accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d'un système de protection sociale.

Ces deux projets (PURSAPS et FSS) comportent chacun une composante TRANSFERT MONETAIRE. Les composantes TRANSFERT MONETAIRE ont pour but d'aider les ménages les plus pauvres à travers des transferts en espèces pour les aider à scolariser les enfants en âge scolaire et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants en bas âge.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale dans le cadre du FID par la mise en place d'un programme de filets sociaux de sécurité à travers les Projet d'Urgence de Sécurité Alimentaire et de Protection Sociale (PURSAPS) et Filets Sociaux de Sécurité (FSS).

Le PURSAPS s'étend de Juin 2014 à Juin 2017 et le FSS de Février 2016 à Septembre 2020. Le programme de Transfert Monétaire s'inscrit dans toutes dans les actions du gouvernement notamment dans le Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) pour améliorer la protection sociale, surtout des ménages les plus pauvres.

Au-delà des transferts en espèces, le TMDH travaille dans l'ancrage du capital humain en ce qui concerne le bien-être de la communauté (la santé, l'éducation de ménages et le capital social).

Des activités d'accompagnement seront mises en place par des renforcements de capacité et de promotion de cinq thèmes d'accompagnement des ménages bénéficiaires du programme.

Le TMDH travaillera avec des « Mères Leaders ». Elles seront chargées des sensibilisations des ménages sur les différents thèmes que le FID a dispensés.

Cette méthode a été initiée dans le District de Betafo sur 5831 ménages et est en phase d'extension dans six autres Districts avec 39 000 ménages bénéficiaires dont (Faratsiho, Ambohimahaosa, Vohipeno, Betsioky Atsimo, Mahanoro et Toamasina II).

Les présents termes de référence sont développés pour le recrutement des consultants individuels éducateurs spécialisés chargés d'assurer les renforcements de capacités de ces Mères Leaders et l'accompagnement des ménages bénéficiaires durant les espaces de bien-être.

Les activités se feront sous la supervision du FID.

II- Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont de :

1. Appuyer les Chargés de Projet en Mesures d'accompagnement dans la préparation des séances de formation des groupes de Mères Leaders par Commune (planning de formation, lieu de formation, édition des convocations des Mères Leaders, préparation des calendriers d'affichage par commune, préparation logistique, Renforcement des communications aux CPS, inventaire des supports de formation)
2. Assurer les formations des groupes de Mères Leaders sur les cinq thèmes d'accompagnement (Etre élue, être leader et la confiance en soi, Citoyenneté, Pratiques Familiales Essentielles, Petite Enfance, Planning Familial et santé reproductive des adolescents) et suivant les techniques de formation standard au TMDH.
3. Planifier avec les Mères Leaders les espaces de bien être au niveau de chaque Fokontany et qui feront l'objet de suivi par le FID.
4. Recueillir les rapports d'activités des Mères Leaders et des livrables attendus.
5. Consolider les Rapports de Mères Leaders et les remettre auprès des chargés de projet responsables.
6. Accompagner les Mères Leaders dans la conduite des espaces de bien-être au niveau des Fokontany bénéficiant des activités d'accompagnement TMDH.
7. Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du Responsable des Mesures d'accompagnement, du FID que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.
8. Transmettre au FID un rapport de supervision des espaces de bien-être.
9. Rendre compte au FID des mises à jour nécessaires en rapport avec les ménages bénéficiaires du TMDH que des Mères Leaders.
10. Suivre le changement de comportement des ménages et appuyer les Mères Leaders dans les techniques d'approches spécifiques à adopter face à chaque ménage.
11. Transmettre au FID des rapports d'activité suivant un calendrier convenu par les deux parties au début des prestations et sera annexé au contrat.

III- Zones d'intervention

Les formations des Mères Leaders et les accompagnements des ménages bénéficiaires du TMDH se feront dans sept Districts de Madagascar bénéficiant du programme.

Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées sur douze (12) mois. Et les Consultants Individuels Educateurs Spécialisés seront contractés pour un (01) an renouvelable pour les formations.

Par contre, les accompagnements des espaces de bien être ne se passent que durant la première année.

Le présent terme de référence est en vigueur suivant la répartition sous-citée :

PROVINCES	DISTRICTS	COMMUNES	FOKONTANY	NOMBRE DE MERES LEADERS
TOLIARY	BETIOKY ATSIMO	51	33	58
TOAMASINA	TOAMASINA II	33	15	118
	MAHANORO	37	35	103
FIANARANTSOA	AMBOHIMAHASOA	35	51	201
	VOHIPENO	15	81	254
ANTANANARIVO	FARATSIHO	81	37	482
	BETAFO	8	54	406
TOTAL		260	306	1622

La liste des localités sites d'intervention, déterminées géographiquement par leur région, district et commune d'appartenance est donnée en Annexe.

IV- Mission des consultants individuels éducateurs spécialisés

- Placés sous la responsabilité du Responsable des Transferts Monétaires pour le Développement Humain des Directions Inter Régionales du FID, les consultants individuels éducateurs spécialisés ont pour mission principale :
 - Conduire les formations des Mères Leaders sur les cinq thèmes d'accompagnement
 - Suivre et accompagner les espaces de bien être tenues par les Mères Leaders
- Les consultants utiliseront les outils déjà validés par le FID dont :
 - Le manuel de formation des Mères Leaders par Thèmes,
 - Les plans de session de formation par thème,
 - Les supports de formation (brochures, boîtes à image, livrets d'animation)
 - Les fiches de suivi de formation,
- Les consultants respecteront les calendriers d'activités (formation et programme d'espaces de bien-être) convenus avec le FID et communiqués aux communautés.

V- Etapes des activités d'accompagnement**a. Préparation de bureau**

Préparation des séances des formations :

- Planning de formation,
- Lieu de formation,
- Edition des convocations des mères leaders,
- Préparation des calendriers d'affichage par commune,
- Préparation logistique,
- Renforcement des communications aux CPS,
- Inventaire des supports de formation)

b. Internalisation des outils et des techniques de formation des Mères Leaders et prise en main

Formation et prise en main des consultants individuels éducateurs spécialisés dispensée par l'équipe du FID.

c. Formation des Mères Leaders

- Les formations se feront par groupe de 35 Mères Leaders au maximum (suivant étiquette andragogique)
- Elles seront dispensées au niveau des Communes, les Mères Leaders sont invités à rejoindre le chef-lieu de Commune pour assister aux formations.
- Collecte des rapports d'activités des Mères Leaders
- Collecte des fiches plaintes venant des CPS ou Mères Leaders

d. Consolidation des rapports de Mères Leaders et des autres livrables

- Saisie des rapports d'activités des Mères Leaders sur fichier électronique
- Récapitulation des points saillants de la période
- Relevée des projets d'activités de chaque groupe
- Mise à jour de la liste des Mères Leaders si besoin
- Rendre compte au FID des informations de mise à jour des ménages bénéficiaires du programme

e. Rapport de formation des mères leaders par les éducateurs spécialisés (10 jours après les activités sur terrain)

- Présenter les livrables des Mères Leaders en annexe

f. Suivi et encadrement des espaces de bien être

- Assistance des espaces de bien être organisées par les mères leaders
- Appui conseil aux mères leaders pour l'amélioration de l'organisation des activités prévues et suivant les itinéraires préétablis par le FID
- Emission des recommandations au FID pour l'amélioration de la conduite des espaces de bien-être et de la méthode de transmission de message adoptée.

g. Rapport de suivi et d'encadrement des espaces de bien être (10 jours après les activités sur terrain)**h. Rapport final de la mission (rapport individuel, à la fin du contrat) après intégration des recommandations de la Banque Mondiale et du FID.**

VI- Conditions de travail

- Le FID mettra à la disposition des consultants individuels éducateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,...)
- Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les Mères Leaders.
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

VII- Livrables :

Les Consultants individuels éducateurs spécialisés s'engagent à livrer au FID chacun :

1. un rapport de formation
2. un rapport d'accompagnement y compris les livrables des Mères Leaders,

Dix (10) jours après la fin des prestations sur terrain.

- a- Deux exemplaires en version physique,
- b- Une version électronique

VIII- Cadre des responsabilités :**Le FID :**

- Etablit la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Educateurs spécialisés
- Fournir en temps nécessaires, les outils nécessaires aux formations:
- Payer les rémunérations des consultants individuels éducateurs spécialisés suivant les dispositions contractuelles en vigueur.
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)
- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement.
- Mobiliser les comités de ciblage et de suivi locaux sur la tenue des formations et des espaces de bien-être et sur la diffusion des informations.

Les Consultants individuels éducateurs spécialisés :

- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
- Procéder aux formations des Mères Leaders
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement de l'opération.

IX- Calendrier de la mission :

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

X- Evaluation du Consultant

Le Consultant Individuel sera évalué au terme d'une année du programme pour pouvoir prétendre à la continuité de son contrat. L'évaluation se basera sur les notes de la qualité de sa prestation et le nombre de plaintes reçues.

Les critères suivants sont considérés : respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée), qualité des formations et des accompagnements effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation), qualité des rapports, respect des délais de remise des rapports, respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l'assistance aux formations), respect des clauses contractuelles.

Les résultats de l'évaluation pourront conduire à la résiliation du contrat.

La modalité, les critères d'évaluation et les conditions de la continuation du contrat sont détaillés ci-dessous :

NOTE 1 SUR LA QUALITE DES PRESTATIONS

CRITERES	NOTE = N1		
1. Respect du calendrier de formation et d'accompagnement (date et durée),			
2. Qualité des formations et d'accompagnement effectués (contenus, respect des techniques andragogiques, organisation)			
3. respect des droits des mères leaders (avantages en rapport à l'assistance aux formations)			
4. Qualité des rapports et Respect des clauses contractuelles			
TOTAL FID	N 1= (maximum 12)		

NOTE 1= INSUFFISANTE

NOTE 2= MOYENNE

NOTE 3= BONNE

Détail de la NOTE 1

NOTE	QUALITE DE PRESTATION	RESPECT DU CALENDRIER DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT	QUALITE DES FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT EFFECTUES	RESPECT DES DROITS DES MERES LEADERS	QUALITE DES RAPPORTS ET RESPECT DES CLAUSES CONTRACTUELLES
1 =	INSUFFISANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier et durée de formation non respectée • Calendrier d'accompagnement non respecté • Retards fréquents des débuts de formation, beaucoup de temps d'attente des mères leaders à former 	<p>-Formation mal organisé et non préparé</p> <p>-Contenu de la formation non compris et maîtrisé par les mères leaders</p> <p>-Matériel logistique insuffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...)</p> <p>-Formateur maltraitant les participants</p> <p>-Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site</p> <p>-Pas de recommandations communiquées pendant les accompagnements des espaces de bien être</p>	<p>-Avantages des participants aux formations non distribuées et non complétées suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné)</p>	<p>- Retard + de 10 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/Rapport final</p> <p>- Rapport mal rempli et non relié</p> <p>-4 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement)</p> <p>-Non-respect des 3 clauses du contrat</p>
2 =	MOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de formation respecté • Des retards dans le début des formations, des temps d'attente des mères leaders à former 	<p>-Formation organisée mais non préparé</p> <p>-Contenu de la formation moyennement compris et maîtrisé par les mères leaders</p>	<p>-Avantages des participants aux formations non distribuées et non complétées suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement,</p>	<p>- Retard + de 5 jours par rapport à l'arrivée Rapport de formation/ Rapport d'accompagnement/Rapport final</p> <p>- Rapport plus ou moins rempli et non/mal relié</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...) -Formation et accompagnement ne respectant pas les normes prévues dans le contrat sur site -Insuffisance de recommandations communiquées pendant les accompagnements des espaces de bien être 	<p>pause-café et pause déjeuné)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -2 retards sur 8 des rapports d'activités partielles (formation et accompagnement) -Non-respect des 3 clauses du contrat
3 =	BONNE	Calendrier de formation et d'accompagnement respecté	<ul style="list-style-type: none"> - Formation organisée et préparée -Contenu de la formation bien compris et maîtrisé par les mères leaders -Matériel logistique suffisant (emballages, marqueurs, masking tape, cartons chemises, salle, état de paiement, justification des restaurations, fiches de présence,...) -Formateur sachant faire participer les mères leaders durant les formations -Formation et accompagnement effectués respectant les normes prévues sur site 	<p>-Avantages des participants aux formations distribuées et complétées suivant le barème fixé (indemnité de formation, indemnité de déplacement, pause-café et pause déjeuné)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun retard de livraison de rapport - Rapport bien rempli et relié - Respect des clauses du contrat

NOTE 2 SUR LE NOMBRE DES PLAINTES RECUES

Nombre de plaintes (P) reçues par site	NOTE = N2	APPRECIATION
$0 \leq P \leq 10$	6	BONNE PERFORMANCE
$11 \leq P \leq 25$	3	PERFORMANCE MOYENNE
$P > 25$	1	PERFORMANCE INSUFFISANTE

La somme des notes obtenues par un Consultant Individuel Educateur Spécialisé $N = N1 + N2$ va de 4 à 18. Le classement et l'appréciation se feront suivant les intervalles de :

Total des Notes N	Appréciation	Mesure
4 à 9	PERFORMANCE INSUFFISANTE	Contrat résilié
10 à 12	PERFORMANCE MOYENNE	Continuation du contrat avec des mesures de suivi plus rapprochées
13 à 18	BONNE PERFORMANCE	Continuation du contrat

XI- Profil requis

Niveau Bacc +3 en Sciences Sociales, option Educateur spécialisé

- ayant des références en renforcement de capacité en milieu rural sur des thèmes spécifiques: médical, psychologique, social, culturel, juridique,
- ayant des expériences en accompagnement des populations dans les changements de comportements.
- Maîtriser parfaitement le français et le malgache ;
- Connaissance et maîtrise des dialectes locales,
- Posséder une bonne capacité rédactionnelle.
- Avoir de bonnes aptitudes de communication et la capacité de travailler en équipe
- La maîtrise des outils informatiques constituerait un atout.
- Aptitude à faire des déplacements à pied

LISTE DES SITES TMDH

province	region	district	commune	fokontany
ANTANANARIVO	VAKINANKARATRA	FARATSIHO	ANDRANOMIADY	AMBATOATSIPY
				AMBATONILAISSOA
				AMBOHITRAIVO
				AMBOHITRATSIMO
				ANDRANOMIADY
			ANTSAMPANIMHAZO	AMBATODIDY
				AMBATOLAHIFISAKA
				AMBOHIMPIANARANTSOA
				ANTSahalava
				ATSIMONDRANO
				AVARATRAKOLAHY
				EST BEVOKA
				KELILALINA
				MANDRAVASAROTRA
				MORAFENO MAMOLAHY
				TSARATANANA LOVASOA
			FARATSIHO	AMBODIALA
				AMBOHIMANDROSO
				ANTOHOMADIO
				ANTSIRA TSIANDRAMANA
				FIHAONANA
			FARAVOHITRA	AMBOHITSARA
				AMPARIHIMANGA
				ANDREFANINANOBE
				FARAVOHITRA
				FENOMANANTSOA
			VALABETOKANA	AMBONILOHA
				ANDRANOMANJAKA
				ANTSAHATANTERAKA
				TSIONA
				VOHIBAZAHA
			VINANINONY ATSIMO	AMBERO TSARAMODY
				AMBOHIMAHASOA I
				AMBOHIMAHASOA II
				AMBOHIMANARIVO
				AMBOHIMANDROSO
AMBOHIMANJAKA				
AMBOHITRARIVO MAHASOA				
MANANETIVOHITRA				
MANAOVASOA				
TELOMIREFY SOAHIANANA				

				TSARAFARA
				TSARAMANDIMBY
				TSARAMANDROSO MORAFENO
				TSARAMIAFARA
				TSARAZAFY
FIANARANTSOA	HAUTE MATSIATRA	AMBOHIMAHASOA	AMBALAKINDRESY	AMBATOFOLAKA
				AMBOHIMAHATSINJO EST
				ANDAMBINANA
				ANDRAINA
				ANDRAINA FOTOTRA
				ANKARENANA
				ANKARINEZAKA
				ANTSIHO
				SAHANIMAITSO
				TAMBOHOBE
			AMBATOSOA	AMBATOHAZO
				ANKADITANY
				MAROAOMBY
				RANOMAINTY
				SOANATAONJAFY
			AMBOHIMAHASOA	AMBOHIMANATRIKA
				AMPANIDINANA
				ANDONDONA
				ANKIBOKA
				ANTALATA
				ANTEVIAHITRA
				ANTOABE
				AVARATSENA
				BEMASOANDRO
			ANKERANA	AMBOHIMASINA ITOMBOANA
				ANKAZONDRANO ANDREFANA
				ANKERANA
				IMARO
				LAVARANO
				MALAZA ITOMBOANA
				MANAKANDA
				TSIANDATSIANA
			BEFETA	AMBALATIARAY
				AMBINDA
				IASANA
				ISAHY TANGIMASO
				TSIMANARIRAZANA
				TSIMANAVAKAVAKA
				TSIMIALONJAFY
				VOHITSAMBO ANDREFANA

			CAMP ROBIN	AMBATOVORY I AMBOHIJANKOVA ANDALOTSOLA ANKITSIKITSIKA CAMP ROBIN MANDA TAMBOHOBE
			FIADANANA	AMBOASARY AMBOHIDRAINONY AMBOHIMITOMBO MANIRISOA FANDROSOANA TEZALAVA
			MANANDROY	AMBALARANO AMBOHIMAHATSINJO OUEST AMBOHIMANARIVO AMBOHIMANARIVO FOTOTRA ANKARINERA EST ANKARINERA OUEST FAHIDAHY IALAMALAZA SAHAFODY SOANIERANA SOATSIHOVANA VONDROMBE
			MORAFENO	TSARAFIDIFOTOTRA I TSARAFIDIFOTOTRA II
FIANARANTSOA	VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	ANDEMAKA MAHANORO MAROHANKA I MAROHANKA II TENIMASY TODIA VOHITROMBY
			ANKARIMBARY	AMBAIBO ANKARIMBARY IFAHO LANGISAY MAHASOA MAROAKANJO VOHIBOLO VOHIBOLOBE
			ANOLOKA	AMPASIMASAY IROTRA LAZAMASY MAHAVELO

				VOHIMARY
				VOHITRAMBA
				VOHITSIVALANA
			ILAKATRA	AMBOANGIBE
				AMBODIARA I
				AMBODIMANGA
				AMBOHITSARA I
				AMBOHITSARA III
				AMPANDRAMANA
				ANIVORANO
				HAVOHAVO
				IARIMBOLA
				ILAKA
				MAHAVELO
				MANATOTSIKORA
				MITA
				RANOMAINTY
				SAKAVOLO
				TANAMBAO I
				TANAMBAO II
				TSARAHARENA
				VATORAO
			VOHIMARY I	
			IVATO	IVATO
				TANANDAVA
				VOASARY
			MAHABO	MAHABO
				MAKA
				SAHORA
				SAHORA NORD
				VOHILAVA
			MAHASOABE	ANDRANOTSARA
				ANTSIRANATSARA
				MAHASOABE OUEST
				MAROMBY
			MAHAZOARIVO	AMBALANGAVO
				AMBOHITSARA II
				ANKABOBA
				FATSIKALA
				FELEFIKA
				KELIMAMOA
				MAHASOA I
				MAHASOA II
				MAHAVANONA
				MAHAZOARIVO

			TAMBOHOLAVA
			AMBOHITROVAKELY
			AMBOROBE
			FANOA
			NATO
			NTANINARY
			SALOHY
		ONJATSY	AMBARO
			ONJATSY
			VATANIO
		SAHALAVA	AMBALATENY
			IAMPA
			SAHALAVA
			TSIMIALONJAFY
			VATOLAVA
		SAVANA	AMBOHITSARA I
			AMPASIMELOKA
			SAVANA
			SERANAMBARY
		VOHILANY	FOROFORO
			MAHASOA ANDOCHANOSY
			VOHILANY
		VOHIPENO	AMBOHIMANARIVO
			AMBOHITSARA II
			AMBOLOSY
			MAROMBY
			TSIMALAZO
			VATOLAPANA
			VATOMASINA
			VOHIBE
		VOHITRINDRY	AMBOAFANDRA
			ANDRANOVOLO
			ANTANANTSARA
			KARIMBELO
			TANIHADY
			TSARINETSO
			VOHITRINDRY
TOAMASINA	ATSINANANA	MAHANORO	AMBARIMANTSINA
			AMBODIHARINA
			AMBODISOVOKA
			ANDRANOTSARA
			ANDRORANGAPETRAKA
			ANKARIMBELONA
			BENAVONY
			IFASINA

				NIAROVANA
				TANAMBAO IFASINA
				TANAMBAO III
				VOHILAVA
			BETSIZARAINA	AMBINANIANGO
				AMBODIVOANGY
				ANDOVOLALINA
				BETAMOTAMO
				BETSIZARAINA
				MENAGISY
				NIAROVANIVOLO
				SALEHY
				TRATRAMARINA
				TSANGAMBATO
			MAHANORO	AMBALAKINININA
				AMBALAMANGAHAZO
				AMBILABE
				AMBINANISASIKA
				AMBOHITSARA
				AMPAMPANAMBO
				ANDROHOMANASA
				ANDRORANGAMBO
				ANKADIRANO
				BEMANGAHAZO
				FIADANANA
				MAINTIMBATO
				MAROAHITRA
				MIAKARA
				SAHABE
				TANAMBAO II
				TANAMBOROZANO
				TANDROROHO
				VOHITROMBY
TOAMASINA	ATSINANANA	TOAMASINA II	AMPASIMBE ONIBE	AMBALAHASINA
				AMBODIAMPALIBE
				AMPASIMBE ONIBE
				HOTSIKA
				SAHAFAMAFA
			ANTETEZAMBARO	AMBONIVATO
				ANALAMALOTRA
				ANTETEZAMBARO
				MAROTANDRAZANA
				TSARAHONENANA
				VOHIDROTRA
				VOHILAVA

				VOHITSARA
			MAHAVELONA (FOULPOINTE)	AMBODIVOARABE
				AMBOHIMANARIVO
				AMBOHIMARINA
				ANTARATASY
				BONGABE
				FOULPOINTE
				MAROFARIA
				MORARANO
				SARANAINA
TOLIARA	ATSIMO ANDREFANA	BETIOKY ATSIMO		BEZAHA
			AMPASINDAVA	
			AMPIHAMY	
			ANDRANOLAVA	
			ANJA	
			ANTANANDAVA	
			BEHABOBO	
			BEHISATRA	
			BESAKOA	
			BESELY	
			BEZAHA I	
			BEZAHA II	
			BEZAHA III	
			BEZAHA IV	
			FENOANALA	
			MANDISO	
			MISAY	
			SAKAMALIO	
			SALOAVARATSY	
			TANAMBAO I	
			MANALOBÉ	ANKAZOTSIVANY
				ANKILIABO
				ANKILIMASY
				FENOARIVO
				MANALOBÉ
				MIHAIKY
				SAKARAVY
			SOAMIDRISO	
			SAKAMASAY	AMBATOFOTSY MAHASOA
				AMBATOMAINTY
				AMPANIMARO
				AMPISOPISO
				ANTAMOTAMO
BEAMALO				
BEANIKE CENTRE				

				BEORA CENTRE
				BEORA TANAMBAO
				BESAIHATSY
				BETAIMBALA
				LAZARIVO
				SAKAMASAY CENTRE
				VOHITOLIA